



La permanence

publié le 03/10/2016

pour les élèves qui n'ont pas cours

La permanence accueille les élèves qui n'ont pas cours en raison de l'absence d'un professeur ou d'une heure de libre dans l'emploi du temps.

Les assistants d'éducation sont les personnes responsables de la permanence. Un règlement spécifique a été établi.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.